

# L'invité **OLIVIER CONSOLO,** DIRECTEUR DE CONCORD

À l'occasion de la publication, en novembre 2011, du deuxième rapport de Concord sur la cohérence des politiques pour le développement, Olivier Consolo, Directeur de Concord, revient sur les enjeux et explique ce que cela implique pour le travail des ONG.

Au Burkina Faso, en janvier 2010 le lait fabriqué à partir de poudre importée se vendait à moins de la moitié du prix du lait frais local. D'un côté l'Union européenne (UE) fournit de l'aide pour soutenir l'agriculture et la lutte contre la pauvreté, de l'autre elle compromet la production laitière locale en commercialisant du lait en poudre subventionné. Pourtant, le Traité de Lisbonne oblige l'UE à appliquer le principe de cohérence des politiques pour le développement (CDP). L'article 208 précise que : « l'Union européenne tient compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les

pays en développement ». Selon Concord, cet article est mal compris par les institutions européennes qui le lisent davantage sous l'angle d'une synergie entre les différentes politiques d'action extérieure de l'UE.

Concord cherche à promouvoir sa vision de la cohérence des politiques et à impulser au sein des institutions. Il reste encore beaucoup à faire, tant du côté des institutions européennes que des ONG. Les institutions doivent s'emparer pleinement de ce principe. Le président de la Commission européenne, J.-M. Barroso, devrait en être le gardien et faire les arbitrages nécessaires en cas de conflit d'intérêt entre un accord commercial et les objectifs de développement que l'UE s'est engagée à atteindre. Les institutions doivent aussi s'atteler à la mise en œuvre de mécanismes de plainte pour les populations des pays en développement victimes des « incohérences » des politiques européennes.

La CDP réinterroge aussi le secteur des ONG. Travailler sur la CDP les oblige à aller au-delà du champ traditionnel de la coopé-

ration au développement, à sortir de leur cocon confortable du développement et à convaincre ceux qui ne sont pas forcément leurs alliés. Il est plus facile d'aller taper à la porte d'Eva Joly qu'à celle du Président de la commission agriculture du Parlement européen où se pressent les grands lobbies agricoles ! Cela nous amène à repenser nos partenariats et à créer des alliances avec des organisations qui ont une expertise différente.

La CDP est au cœur des priorités stratégiques de Concord. C'est une question clé de l'agenda européen mais aussi des agendas nationaux. Il y a des compétences nationales sur certaines questions communautaires (sur l'agriculture, les migrations, etc.). La question de la cohérence des politiques françaises avec la politique de coopération au développement se pose aussi en France, au niveau des politiques migratoires par exemple. Il est urgent de créer et renforcer les synergies entre Concord et les ONG françaises sur ce sujet ! L'échéance des élections présidentielles et législatives représente une belle occasion pour porter des messages forts sur la cohérence des politiques pour le développement. ■

**3 questions à**  
Cécile de Calan,  
consultante et fondatrice de TransfairRH  
Ressources Humaines.

**Coordination SUD a confié à TransfairRH la conduite d'une étude, de mai à octobre 2011, sur les pratiques et enjeux des ONG françaises en matière de ressources humaines.**

**NDS : Quels enjeux se dégagent de façon prioritaire pour les ONG qui vous ont répondu ?**

**CDC :** Au-delà du constat que la gestion des RH n'est une priorité que pour 16,3 % d'entre elles, notre enquête rappelle la grande diversité de ces ressources humaines, et de l'attention qui leur est portée. Les salariés employés à l'étranger ne bénéficient souvent pas de pratiques structurées en la matière, alors qu'ils sont les plus nombreux et en première ligne pour réaliser le mandat de leur association. La cohésion entre les différents personnels ressort d'ailleurs comme un enjeu partagé. Mais les RH représentent aussi des coûts, que les ONG se montrent très soucieuses de maîtriser dans le contexte de financements actuels.

**NDS : En quoi leurs pratiques se distinguent-elles de ce qu'on peut observer ailleurs ?**

**CDC :** Le recrutement et la gestion administrative sont bien maîtrisés, mais d'autres volets comme la formation et l'évolution professionnelle requièrent plus d'investissements, et sur un mode plus stratégique. Le dialogue social, la rémunération ou le temps de travail révèlent les ambiguïtés des employeurs ONG qui ne parviennent pas toujours à concilier engagement et professionnalisme croissant, à trouver les pratiques qui traduisent leurs valeurs et le sens de leur action.

**NDS : Que gagneraient-elles à se mobiliser collectivement sur cette question ?**

**CDC :** Le manque d'une convention collective commune pénalise la majorité des très petites organisations (moins de 10 salariés) que compte le secteur, mais ce projet ne semble pas mûr. Il existe cependant de la marge et de l'appétence pour œuvrer ensemble, en partant d'un meilleur partage de l'information jusqu'à un plaidoyer fort auprès des décideurs et des financeurs afin que les RH deviennent enfin un investissement légitime au bénéfice de la qualité des actions de solidarité internationale. ■

## L' Tribune DÉCLARATION DE BUSAN SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE : DES ENGAGEMENTS EN DEMI-TEINTE

**Flore Tixier,**  
chargée de mission Aide publique  
au développement, Coordination SUD.

Le 4<sup>e</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide s'est déroulé du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011 à Busan, en Corée du Sud. La déclaration finale est le fruit de négociations longues et difficiles. Les bailleurs traditionnels de l'OCDE ont souhaité intégrer les nouveaux bailleurs émergents, comme la Chine et l'Inde, dans le cadre de l'efficacité de l'aide défini par la déclaration de Paris de 2005.

Un nouveau tournant semble s'opérer en matière de politique d'aide au développement. La coopération Sud-Sud a été au centre des discussions de Busan, dans un contexte de crise financière et économique dans les pays du Nord et de baisse généralisée des niveaux d'aide au développement fournis par les bailleurs occidentaux traditionnels.

**Faiblesses européennes, émergence des puissances du Sud**  
Voisine de la Chine, la Corée du Sud s'était fixée comme objectif d'attirer le géant chinois dans le cadre international de l'efficacité de

l'aide. Les négociations ont été marquées par les allers retours de la Chine et de l'Inde à la table des négociations : les deux pays ont laissé en suspens leur adhésion à la déclaration finale, qu'ils n'ont finalement acceptée qu'en dernière minute, moyennant un amendement important garantissant que « les principes, engagements et actions convenus dans le document final de Busan serviront de référence aux partenaires Sud-Sud sur une base volontaire ». Cela révèle le décalage existant entre les pays occidentaux, qui voient la Chine comme un acteur de plus en plus important de l'aide au développement, et la Chine, qui ne se considère pas comme un donateur en tant que tel et n'a pas l'intention de fournir de l'aide publique au développement selon les critères définis par l'OCDE.

**Quel rôle pour le secteur privé ?**  
La seconde évolution majeure de la déclaration de Busan concerne l'intégration du secteur privé et des partenariats public-privé en tant que canaux « complémentaires » des formes traditionnelles de coopération au

développement. Le document final retient la croissance induite par le secteur privé comme cadre du développement, mais reste très vague sur les modalités de cette contribution du secteur privé au développement. La déclaration finale est muette sur la nécessité pour le secteur privé de respecter des normes sociales et environnementales et de contribuer à créer des emplois décents pour renforcer l'efficacité du développement. Elle reste floue sur les manières concrètes de faire du secteur privé un partenaire de coopération officielle au développement. Pourtant, la société civile n'a eu de cesse de rappeler que le secteur privé local, dans les pays en développement, premier acteur capable de créer des emplois décents et durables, devait être au centre des priorités.

Le sommet a été suivi par plus de 3 000 délégués (gouvernements, institutions internationales, consultants, secteur privé etc.) dont 300 représentants de la société civile. En amont de ce sommet, du 26 au 29 novembre, la société civile a organisé un Forum rassemblant plus de 300 personnes venues des cinq continents afin de définir une position commune et rappeler aux négociateurs l'importance de l'approche par les droits. Pour la première fois, un représentant de la société civile, le président de la plateforme BetterAid, a participé à toutes les négociations durant le sommet et fait valoir les décisions et la voix des ONG. ■

**RETROUVEZ TOUTES  
LES DATES DE L'AGENDA  
ET LES ACTUALITÉS  
WWW.COORDINATIONSUD.ORG**

## RIO+20 : LE SOMMET DE TOUS LES ENJEUX

PAGE 2

## DÉCLARATION DE BUSAN SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE : DES ENGAGEMENTS EN DEMI-TEINTE

PAGE 4

## OLIVIER CONSOLO, DIRECTEUR DE CONCORD

PAGE 4

# NDS

Printemps 2012  
**LES NOUVELLES DE SUD**

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD #146

# Vie des commissions ÉLECTIONS ET DÉVELOPPEMENT ? PARLONS-EN !

Dans un contexte peu propice aux préoccupations de solidarité internationale, Coordination SUD interpelle les partis politiques et leurs candidats pour affirmer que ce n'est pas en se repliant sur eux-mêmes et sur l'ajustement structurel que les pays développés, comme la France, sortiront des crises qui accablent leurs populations.

**Robert Toubon,**  
responsable des publications  
à Équilibres & Populations.

Les élections présidentielles et législatives du printemps 2012 ont conduit Coordination SUD à mener des actions de plaidoyer pour sensibiliser candidats et partis politiques aux questions de solidarité internationale. L'enjeu est d'influer sur le contenu des programmes pour qu'ils prennent en compte cette dimension essentielle de l'action internationale de la France. Il s'agit d'obtenir des futurs élus des engagements précis et objectifs dont il leur sera demandé de rendre compte dans les cinq prochaines années.

Les politiques apportent des réponses strictement nationales à des difficultés économiques et sociales qui concernent la France certes, mais aussi tous les autres

pays. Coordination SUD affirme que c'est aussi dans la relance d'une ambitieuse politique de coopération internationale que doit être recherchée la solution.

Dans son rapport sur le développement humain 2011, le PNUD établit que l'aggravation des inégalités sociales constitue l'un des obstacles majeurs au développement durable.

À commencer par les inégalités entre femmes et hommes. Il montre « les liens indissociables entre durabilité et équité », entre durabilité et justice sociale.

Dans le droit fil des réflexions entamées depuis 2009 pour l'élaboration du document-cadre de la coopération française, Coordination SUD a formulé « cinq propositions pour un quinquennat de dévelop-



pement durable et solidaire ». Cinq marqueurs sont proposés aux candidats pour les amener à se prononcer clairement sur :  
- l'affirmation des droits humains comme socle de politiques de coopération ambitieuses ;  
- l'adoption d'une loi de programmation pluriannuelle pour la coopération au développement ;  
- la mobilisation des instruments de l'aide publique au développement en cohérence

avec les objectifs affichés de solidarité ;  
- la mise en œuvre, sans délai, d'une taxe sur les transactions financières dédiée au développement et au climat ;  
- l'accroissement de l'appui public aux initiatives des ONG et à leur partenariat avec la société civile internationale. Autant de points dont le suivi structurera, dans les cinq prochaines années, la relation des ONG avec le futur président et la future majorité parlementaire. ■

IMPRIMERIE SUR PAPIER RECYCLÉ - CRÉATION GRAPHIQUE AGENCIE LIMITE

**Coordination SUD**  
Solidarité Urgence Développement  
ÉDITEUR COORDINATION SUD  
14, passage Dubail 75010 Paris  
Tél. : 01 44 72 93 72  
Fax : 01 44 72 93 73  
sud@coordinationsud.org  
Directeur de publication : Jean-Louis Viéjajus  
Rédacteur en chef : Daniel Verger - Coordinatrice : Chantal Duray-Soundron  
Imprimeur : Gécy - Dépôt légal à parution ISSN 1267-6947  
Les positions exprimées dans le bulletin engagent leurs auteurs, et ne sauraient représenter le point de vue officiel de Coordination SUD.  
Abonnement, nous contacter : meaux@coordinationsud.org

**À SUIVRE**  
Le 21 mars, Coordination SUD organise une conférence de presse au CAPE à Paris. À cette occasion, elle restituera et mettra en perspective les réponses écrites des candidats à l'élection présidentielle quant à leurs engagements pour un quinquennat de développement durable et solidaire. À suivre aussi sur [www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)

Daniel VERGER,  
directeur exécutif  
de Coordination SUD.

Du terrain aux  
sommets politiques :  
osons changer la donne

2012 sera marquée par de grands événements : élections nationales, sommet de la Terre à Rio. Pendant ce temps, les populations du Sahel connaissent une soudure difficile. Comment faire le lien ? Commençons par prendre au sérieux l'urgence de changer la donne.

Les récoltes ont été très mauvaises l'année dernière au Sahel. La situation alimentaire est donc tendue et se dégrade. La soudure, déjà commencée en certains endroits, sera difficile cette année. Les ONG, comme d'autres acteurs internationaux spécialisés, ont anticipé la situation de vulnérabilité alimentaire et se mobilisent. Mais comment admettre qu'aujourd'hui encore l'insécurité alimentaire concerne tant de personnes vulnérables ?

Notre monde est structuré dans l'injustice. C'est cela qu'il faut changer, tout en sachant intervenir à temps pour résoudre les crises humanitaires. La rencontre de Busan en 2011 sur l'efficacité de l'aide et du développement, la Conférence des Parties à Durban, fin 2011, sur les changements climatiques, le Forum de l'eau à Marseille en mars de cette année, puis le Sommet « Rio+20 » sur le développement durable en juin, peuvent apparaître comme de vastes « grands-messes » loin des réalités du terrain. Ce sont pourtant des moments essentiels de recherche - à tâtons et dans les contradictions des rapports de force - d'un monde plus juste et donc plus durable.

C'est pourquoi la société civile se mobilise en y étant présente et en organisant des manifestations parallèles pour faire entendre la voix des peuples.

En France, les élections présidentielles et législatives sont l'occasion pour nous de rappeler, souvent à contre-courant des débats dominants, notre responsabilité collective de construire un monde où chacun trouve sa place, aujourd'hui et demain. C'est possible. C'est l'enjeu de la solidarité internationale et d'une meilleure cohérence des politiques au service du développement. Il y a urgence ! ■

# RIO+20 : LE SOMMET DE TOUS LES ENJEUX

Du 20 au 22 juin 2012, se tiendra la conférence des Nations unies pour le développement durable à Rio de Janeiro, Rio+20. Ce Sommet devra traiter des questions auxquelles l'humanité fait face, en se centrant sur deux enjeux majeurs : la conversion écologique et sociale de l'économie, et la gouvernance internationale.

Marie Chéron,  
chargée de mission territoriales à l'association 4D,  
pour le Collectif Rio+20.

Les Sommets de la Terre organisés tous les dix ans sous l'égide de l'ONU (Stockholm en 1972, Rio en 1992 et Johannesburg, en 2002) ont été des moments privilégiés d'expression de la contradiction, entre les logiques d'expansion et les contraintes sur les ressources, entre les représentations du progrès et les atteintes portées à l'humanité. Ils sont des temps forts de rassemblement de la communauté internationale et de sensibilisation. 20 ans après Rio, on mesure les avancées et l'importance des initiatives engagées. Depuis 1992, le monde a profondément changé. D'un côté, l'espace économique s'est mondialisé, dorénavant marqué par le décollage des pays émergents et par une crise systémique. D'un autre côté, s'impose la nécessité d'une gestion commune de la planète au regard du changement climatique, de la biodiversité, et plus généralement de l'accès aux ressources et leur préservation. Pour le moment, aucun bilan approfondi des évolutions et des relations internationales depuis la Conférence de 1992 n'a été réalisé. Mais rien

ne serait pire que de tenir en juin prochain une cérémonie de célébration tournée vers le passé, qui omette l'analyse du monde présent, ses enjeux et ses exigences nouvelles.

## Les priorités pour la transition

Nous vivons simultanément une unification économique du monde et des conflits, une concurrence redoublée pour le partage des richesses, et la confrontation aux limites de la planète. Demeure une incapacité à tenir les Objectifs de Développement du Millénaire, à lutter contre la faim qui touche encore un milliard d'habitants, à stopper l'érosion des mécanismes de protection sociale, à enrayer la spéculation et la dérégulation financières. L'économie de marché ne sait pas directement prendre en compte les pressions sur l'environnement. En outre, la recherche d'avantages économiques concurrentiels a pour effet de creuser les écarts économiques et sociaux, et d'accélérer les déséquilibres écologiques, contribuant plus encore à une asymétrie croissante des pouvoirs.

La réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté demeurent donc les premières des priorités. Sans des avancées décisives dans cette voie, la cohésion sociale et la stabilité politique des pays sont menacés. De même, il ne sera pas possible d'obtenir des engagements de la part des pays les

plus pauvres pour la gestion collective de la planète si les écarts de développement ne cessent de se creuser, et s'ils n'ont pas la possibilité de suivre d'autres voies de prospérité.

## Gouvernance internationale, le multilatéralisme à l'épreuve

Même si la conférence de Rio en 92 a été suivie de l'adoption des trois conventions cadres et d'une série de conférences internationales thématiques, le bilan de la gouvernance internationale témoigne d'une approche fragmentée de la prise en compte du concept du développement durable dans les décisions politiques.

L'appel à la coopération entre les États de Rio en 1992 n'a pas été suivi d'effets. La communauté internationale est régie par les intérêts nationaux et c'est le droit de la concurrence qui s'impose. L'OMC, une des seules institutions internationales dotée d'une capacité juridique et d'un organe de règlement des différends, y impose sa logique. Celle-ci entre en contradiction avec une logique de soutenabilité et avec le sens de l'intérêt général. Si les organisations financières internationales, Banque mondiale et Fonds monétaire international en tête, influencent les dynamiques des pays en développement, ►

## 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau

Le sixième Forum mondial de l'eau est accueilli en France à Marseille du 12 au 17 mars 2012. Il réunit des acteurs de l'eau de tous les continents pour des expositions, et plus de 250 sessions et panels. Après Mexico en 2006 et Istanbul en 2009, le Forum revient en Europe 12 ans après celui de la Hague en 2000. Il se tient à un moment singulier du calendrier politique en France, de la crise financière mondiale et peu avant RIO+20.

Trois directions de travail ont été retenues en adéquation avec les trois piliers du développement durable : « assurer le bien-être de tous » pour les aspirations sociales ; « contribuer au développement

économique » pour couvrir la dimension économique et « maintenir la planète bleue » pour les enjeux environnementaux. L'ambition du Forum est d'être celui des « solutions ».

Les organisateurs innovent en proposant une « plateforme des solutions », ouverte à la consultation et à la contribution de tous via Internet. Le Forum est porteur de nombreux débats sur la participation de la société civile, la non-atteinte de l'objectif du millénaire concernant l'eau et l'assainissement, le droit à l'eau, la controverse entre gestion publique et déléguée, etc.

Patrice Burger, directeur du Cari

## À LIRE

La Banque mondiale a publié son rapport 2012 « Perspectives économiques mondiales : incertitudes et vulnérabilités ». Elle revoit à la baisse ses perspectives de croissance pour l'économie mondiale (2,5 %), y compris pour les pays émergents. Seule l'Afrique subsaharienne accélérerait sa croissance, avec un PIB en hausse de 5,3 % contre 4,9 % en 2011.

## À FAIRE

Les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin se tiendra le 4<sup>e</sup> Salon des solidarités à la Porte de Versailles à Paris. Ce salon sera l'occasion de rencontrer professionnels de l'humanitaire et acteurs français et européens de la solidarité internationale. 250 exposants et 20 000 visiteurs sont attendus.

## Des « OMD » aux « ODD »

Un des résultats attendus du Sommet de Rio+20 sont les Objectifs de développement durable (ODD). Complémentaires aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui n'ont pas été atteints, les ODD pourraient s'appliquer aux pays du Nord et du Sud et porter sur : les océans ; la sécurité alimentaire et l'agriculture

durable ; l'énergie durable pour tous ; l'accès à l'eau ; les villes durables... Leur contenu reste à préciser, l'ambition politique à affirmer, les moyens et instruments juridiques à définir. Une approche par les droits serait nécessaire pour ne pas se contenter d'une réponse technique à ce que devrait être une politique ambitieuse.

► par le biais de réformes structurelles et économiques, les pays industrialisés sont eux-mêmes décisionnaires dans ces instances, qui recouvrent en grande partie leurs intérêts communs. Ce système alimente la dépendance des pays les moins avancés et réduit les capacités de projection sur le long terme. La conférence de Durban en décembre dernier a démontré une fois de plus combien les négociations climat n'étaient qu'un jalon dans un processus bien plus large de transition vers un autre modèle de développement, qui doit être soutenu par un changement de paradigme plus global. La nature de la réponse

« La négociation climat ne peut aboutir à un succès sans un renforcement de la gouvernance internationale dans le cadre des Nations unies »

de régulation planétaire. Nous pouvons voir dans la période actuelle une phase unique de l'histoire, où les champs qui structurent nos sociétés et leurs systèmes de pensées ne sont plus adaptés aux défis qui nous attendent. Cela suppose d'introduire quatre nouvelles régulations : une régulation économique et financière ; l'élaboration d'un socle international de protection sociale et l'arrêt du dumping social ; une régulation écologique pour lutter contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité ; une régulation juridique par la ratification des conventions internationales existantes et de leurs protocoles additionnels et l'adoption d'une Charte des responsabilités universelles. Cette charte est un complément de la Déclaration des droits de l'homme et de la Charte de l'ONU, fondement d'un droit international responsabilisant chacun sur l'impact de ses actes.

## Affirmer de nouvelles régulations

Les limites actuelles du multilatéralisme ont clairement marqué la fin d'une période, celle où les États-nations avaient la maîtrise prin-

cipale des enjeux industriels, économiques, sociaux et politiques. Ils tendent dorénavant à lutter pour leurs intérêts propres et à s'éloigner de l'intérêt général, signant un net repli face à la montée des inégalités. La régression de l'aide publique au développement en direction des pays les moins avancés en est un exemple.

Les institutions et les instruments nécessaires pour gérer ces questions qui doivent être abordées à l'échelon mondial, se montrent actuellement insuffisants de par leur fonctionnement ou font totalement défaut. Nous devons dépasser l'insuffisance

de régulation planétaire. Nous pouvons voir dans la période actuelle une phase unique de l'histoire, où les champs qui structurent nos sociétés et leurs systèmes de pensées ne sont plus adaptés aux défis qui nous attendent. Cela suppose d'introduire quatre nouvelles régulations : une régulation économique et financière ; l'élaboration d'un socle international de protection sociale et l'arrêt du dumping social ; une régulation écologique pour lutter contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité ; une régulation juridique par la ratification des conventions internationales existantes et de leurs protocoles additionnels et l'adoption d'une Charte des responsabilités universelles. Cette charte est un complément de la Déclaration des droits de l'homme et de la Charte de l'ONU, fondement d'un droit international responsabilisant chacun sur l'impact de ses actes.

Rio+20 serait un point de départ de cette transition à l'échelle planétaire, mais aussi locale, garantissant les accès effectifs aux droits fondamentaux, et à une gouvernance mondiale démocratique.

## Feuille de route pour l'après-Rio : propositions de la société civile

Rio+20 devra véritablement dégager une vision nouvelle du développement et de la prospérité, et tracer les voies pour y parvenir, au Nord comme au Sud. Relever ces enjeux nécessitera des transformations majeures, s'appuyant sur tous les échelons de la société et sur une base démocratique solide. La fenêtre est étroite, et sortir des crises nécessite une feuille de route pour 2020, compatible avec des échéances et perspectives à plus long terme.

Début janvier, la première version du texte de déclaration commune susceptible d'être adoptée à l'issue de Rio+20 par les chefs d'États, élaborée sur la base des contributions des États et plus partiellement des groupes majeurs, a été publiée. « The future we want » est l'intitulé de ce texte attendu. Ce bref document se révèle extrêmement faible dans ses orientations, le ton est celui d'un engagement « mou », d'un constat parcellaire et de recommandations sans ambition... Cet avant-projet contourne les difficultés, ne prenant aucunement compte des grands bouleversements que le monde a connus depuis Rio, ignorant les difficultés rencontrées dans le cadre des négociations existantes sur la biodiversité ou le climat par exemple. Le rôle de la société civile pour faire de Rio+20 un événement, renforcer les propositions et optimiser les issues envisageables, sera décisif. ■

## STRATÉGIE NATIONALE HUMANITAIRE

> Suite à la conférence nationale Humanitaire de novembre, le Centre de Crise du MAEE a rédigé un draft de stratégie humanitaire du gouvernement français. Un groupe de concertation avec des représentants de différents ministères, de l'AFD et d'une quinzaine d'ONG humanitaires (dont la commission humanitaire de Coordination SUD) s'est réuni le 15 février 2012. Les ONG ont salué la démarche participative du processus et la qualité du document. Elles ont rappelé l'importance de mettre la réponse aux besoins et aux droits des populations comme objectif central de l'aide humanitaire et ont souligné la nécessité de mesures concrètes de mise en œuvre.

## TAXATION SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

> Le 16 février l'Assemblée nationale a adopté la taxation sur les transactions financières (TTF). Elle sera appliquée le 1<sup>er</sup> août. Pour les ONG, l'initiative française est au final très décevante. Les sommes engrangées seront douze fois inférieures aux sommes initialement prévues. Elles seront allouées à la réduction des déficits publics, non au développement et au climat. Pourtant, il y avait là une occasion unique pour apporter un peu de régulation à la finance et répondre aux défis de la coopération internationale. Les ONG ont clairement exprimé leur vive déception et 82 % des Français soutiennent l'idée que le produit de la taxe soit affecté à la solidarité internationale. Une réforme que les ONG entendent bien encore faire évoluer après les élections.

## TVA DE NOUVEAU ELIGIBLE AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE

> Deux règlements européens du 31 décembre 2011 n'excluent plus le financement des taxes. Cela signifie que la TVA peut de nouveau être admise comme coût éligible, sauf si la décision ou la convention de financement applicable prévoit le contraire. Pour les appels à propositions concernés, la notion de « coûts acceptés » disparaît, le taux de cofinancement étant calculé sur les « coûts éligibles » (y compris la TVA). Cette modification s'applique aux appels lancés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les appels à propositions déjà en cours à la date du 1<sup>er</sup> janvier sont également susceptibles d'être modifiés en ce sens.

## À SUIVRE

### LE COLLECTIF RIO+20

Créé en 2010, le Collectif Rio+20 regroupe une cinquantaine d'organisations de solidarité internationale, environnementales, syndicales, féministes, d'économie sociale et solidaire et des think tank. Il soutient une réflexion large sur le contenu et la préparation de Rio+20 afin de porter des propositions pour des sociétés équitables et durables.

<http://collectif-france.rio20.net> - [mgarcia@association4d.org](mailto:mgarcia@association4d.org)